



## VILLE de POTIGNY

### **Arrêté municipal n° 56-2025, établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025.**

Le Maire de Potigny,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération du 21/02/2014 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

**Vu** l'arrêté n° 130-2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/10/2024,

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
MAUNOURY Céline	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15/12/2025
PIOLINE Séverine	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15/12/2025

**Avancement au grade de :** Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
SABINE Catherine	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15/12/2025

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Potigny, le 25 août 2025.



Le Maire,  
Gérard KERA.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)